



Charte d'adhésion au compostage collectif à Wissembourg

Dans le cadre du défi « zéro déchet » lancé par le SMICTOM et pour répondre à la demande de la population, la Ville de Wissembourg vous propose l'utilisation de composteurs collectifs.

Pour ce faire, deux sites de compostage sont à votre disposition :

- Au Grabenloch (rempart Sud),
- Au Monument aux morts.

Afin d'éviter les dépôts de déchets illicites, les bacs sont fermés à l'aide de cadenas. La signature de cette charte est un engagement citoyen de votre part qui vous donnera accès aux composteurs. Le code des cadenas vous sera alors communiqué suite à cet engagement.

Charte de participation au compostage collectif :

J'ai pris connaissance que les sites de compostage sont à la disposition des signataires de la charte qui sont responsables du respect et de l'état de propreté de ces sites. En tant que volontaire à cette action de réduction des déchets, **je m'engage** à respecter les termes de cette charte :

- Respecter les consignes de dépôts indiquées sur les panneaux informatifs ou listées ci-dessous :

Déchets autorisés	Déchets interdits
Epluchures de fruits et légumes	Viande, os, poisson
Marc de café avec filtre en papier	Pain ou viennoiseries
Thé avec filtre en papier	Laitages
Coquilles d'œufs écrasées	Restes de repas, matières grasses
Fleurs fanées	Sachets plastiques compostables
Litière d'animaux herbivores	Coquilles de noix ou noisettes
	Noyaux de fruits
	Litière d'animaux carnivores

- Ajouter systématiquement des ingrédients bruns disponibles dans le stock du site
- Mélanger les épluchures déposées aux ingrédients bruns
- Tenir compte des conseils donnés par la responsable
- Signaler toute problématique rencontrée ou non-respect des consignes observé

Mes coordonnées :

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Nb de personnes dans le foyer :

Date :

Signature :

Pour votre information :

Des journées conviviales (ateliers, animations, pique-niques, apéritifs, etc.) pourront être organisées dans le cadre des opérations de brassage ou de récupération du compost mûr. Ce dernier sera alors à la disposition des signataires de la charte.

Coordonnées de la responsable :

Mme Célia HAMM, service Environnement (Mairie de Wissembourg)

03 68 16 00 52

c.kennel@mairie-wissembourg.fr